IVRY
S/SEINE

1ER BUDGET PARTICIPATIF

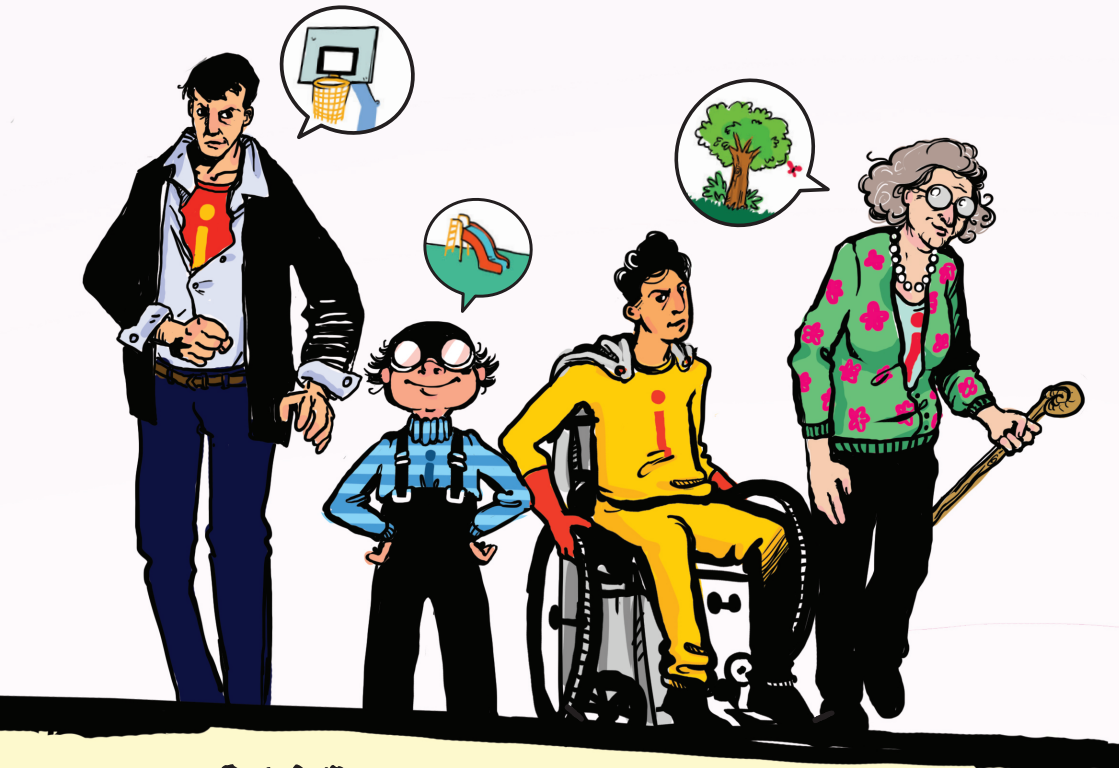

DONNEZ VIE A VOS IDEES,
A VOS PROJETS...

Vous vivez ou habitez à Ivry ?
Vous avez certainement plein d'idées pour la ville ou pour votre quartier. Exprimez-les et rejoignez l'aventure du premier budget participatif ivryen !

LE BUDGET PARTICIPATIF, C'EST QUOI ?

Le principe est simple : vous proposez un projet d'intérêt général. Il est ensuite étudié par la Ville. Les projets qui correspondent à la charte du budget participatif* et sont techniquement réalisables sont soumis à un vote public. Enfin, ceux qui réunissent le plus de voix seront réalisés.

Cette année, Ivry consacre 400 000€ de son budget annuel d'investissement pour donner vie à vos idées.

Vous souhaitez une ville plus verte ? Plus solidaire ?
Plus culturelle ? Plus sportive ?
Et surtout, plus participative !

Venez déposer vos idées pour Ivry, participez au vote et devenez les acteurs et les actrices de la décision publique.

UN OUTIL DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Co-organisé par la Coopérative citoyenne et la Ville, le budget participatif est un dispositif innovant qui poursuit plusieurs objectifs démocratiques et citoyens :

- Vous permettre de proposer et de concrétiser des projets qui répondent directement à vos besoins quotidiens et à vos envies.
- Vous donner l'occasion de construire collectivement un projet.
- Vous familiariser avec le fonctionnement du budget de la Ville.

QUELLES IDÉES ? QUELS PROJETS ?

Votre projet peut concerner de nombreux aspects de la vie ivryenne mais il doit respecter 6 critères principaux* :

- **Être d'intérêt général.**
- **Relever des compétences municipales (citoyenneté, solidarité, mobilité, culture, sport, patrimoine, économie, environnement, aménagement de l'espace public).**
- **Être localisé à Ivry-sur-Seine (à l'échelle de la Ville ou d'un quartier).**
- **Être techniquement, financièrement et juridiquement réalisable.**
- **Ne pas nécessiter d'acquisition de terrain ou de local par la Ville.**
- **Ne pas coûter plus de 100 000 € et concerner une dépense d'investissement.**

Le comité de suivi du budget participatif (composé de membres de la Coopérative citoyenne et de représentants de la Ville) évaluera le respect de ces critères et pourra, en accord avec les porteurs de projets, regrouper des projets similaires ou aux idées voisines.

EXEMPLES DE PROJETS

- **Aménagement d'un jardin partagé**
- **Mise en place d'une ludothèque mobile**
- **Installation d'un frigo solidaire**
- **Mise en place d'un mur d'escalade**

***Retrouvez l'intégralité de la charte sur « Ivry et moi, mon avis, mes idées » sur ivry94.fr ou dans les lieux ressources du budget participatif.**

ESPACE GÉRARD-PHILIPE ET MAISONS MUNICIPALES DE QUARTIER : lieux ressources du budget participatif

Qui peut participer ?

Tous les habitants ou usagers d'Ivry, sans condition d'âge ou de nationalité, peuvent proposer un projet à titre individuel, collectif (amis, voisins…) ou associatif.
Et ensuite tout le monde peut voter une fois.

Quand et comment déposer mon projet ?

Du 1er au 28 février :

- En ligne sur « Ivry et moi, mon avis, mes idées » sur ivry94.fr.
- En remplissant une fiche projet et en la glissant dans une urne située dans les lieux ressources.

Les équipes des lieux ressources du budget participatif peuvent vous accompagner pour formaliser et déposer votre projet.

Comment sont retenus les projets ?

Chaque projet qui répond aux critères de la charte sera étudié par les services de la Ville (faisabilité technique, financière et juridique).

Puis, les projets sont présentés en vue du vote public qui aura lieu du 15 juin au 7 juillet 2019 :

- En ligne sur « Ivry et moi, mon avis, mes idées » sur ivry94.fr
- Dans les urnes des lieux ressources.

Annonce des résultats et mise en œuvre

Les résultats seront annoncés en septembre 2019. Dans un souci d'équité, le mode de scrutin prévoit qu'au moins un projet soit retenu dans chacun des quartiers d'Ivry.

Dès l'automne 2019, les services de la Ville, en association avec les porteurs de projets, débuteront la réalisation des projets lauréats, suivant un calendrier défini par les contraintes techniques.

BUDGET PARTICIPATIF 2019

6 étapes pour imaginer, décider et construire Ivry ensemble

DÉPÔT DES PROJETS Du 1er au 28 février

Je dépose ma fiche projet en ligne ou dans les urnes.

ÉTUDE De mars à mai

Le comité de suivi examine les projets en fonction des critères de la charte puis, les services de la Ville analysent la faisabilité et le coût des projets retenus.

PRÉSENTATION À partir de fin mai

Les projets sont présentés de façon chiffrée et harmonisée. Je peux faire campagne pour mon projet et défendre mes arguments.

VOTE Du 15 juin au 7 juillet

Les habitants et usagers d'Ivry votent en ligne ou dans les urnes pour leur(s) projets(s) préféré(s).

ANNONCE DES RÉSULTATS

Le samedi 7 septembre

Après un dépouillement public, les projets ayant réunis le plus de votes sont annoncés.

RÉALISATION

À partir de l'automne 2019

Les projets lauréats sont mis en œuvre par les services de la Ville.

FICHE PROJET : MON IDÉE POUR IVRY

Réservé à l'administration
Dossier n°..... Déposé le .....

TITRE DU PROJET :

Echelle du projet : ☐ Ville ☐ Ivry-Port ☐ Petit-Ivry ☐ Monmousseau-Vérollot ☐ Centre-Ville ☐ Louis-Bertrand-Mirabeau-Semard ☐ Marat-Parmentier

Projet : ☐ Individuel ☐ Collectif ☐ Associatif

Nom/Prénom du porteur du projet : .....

OU

Nom du collectif ou de l'association porteur du projet : .....

Âge du porteur de projet (facultatif) : .....

Ville de résidence du porteur de projet: ☐ Ivry-sur-Seine ☐ Autre, précisez : .....

Quel est votre lien avec Ivry-sur-Seine (salarié, usager des transports…) ?

.....

Mail: .....

Adresse postale (facultatif si adresse mail): .....

.....

Téléphone: .....

Description du projet : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Objectif(s) du projet : .....

.....

Lieu(x) concerné(s) par la réalisation du projet : .....

.....

OÙ AVEZ-VOUS TROUVÉ CE FORMULAIRE ?

☐ Espace Gérard-Philipe ☐ Maison de quartier (laquelle : .....)
☐ Internet (ivry94.fr « Ivry et moi, mon avis, mes idées »)
☐ Autre (précisez : .....)

Formulaire à compléter et à déposer en ligne sur « Ivry et moi, mon avis, mes idées » sur ivry94.fr ou dans les urnes à projets (Espace Gérard-Philipe, Maisons municipales de quartier, urne mobile).

AU PLUS TARD LE 28 FEVRIER 2019

Conformément aux obligations du RGPD, les données personnelles que vous nous communiquerez ne seront utilisées que dans le cadre des relations entre vous et la Ville d'Ivry-sur-Seine. Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation et de rectification qui vous permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, merci d'adresser votre demande à l'attention de Monsieur le maire d'Ivry-sur-Seine, Esplanade Georges Marrane, 94200 Ivry-sur-Seine, accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité.

UNE QUESTION ?

L'équipe de l'Espace Gérard-Philipe (Centre Jeanne Hachette, rue Raspail) est à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans le dépôt de votre projet.

Horaires d'ouverture :
mardi et vendredi de 11 h à 17 h 30,
mercredi et jeudi de 11 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
et les 1er et 3e samedis du mois de 11 h à 17 h

espacegerardphilipe@ivry94.fr / 01 72 04 64 40

1ER BUDGET PARTICIPATIF

ivry94.fr

Imprimé par PERIGRAPHIC - RCS B 344 987 276
Ne pas jeter sur la voie publique